



## **Règlement de l'Animation enfant :**

### **Article 1 : Nature de l'épreuve**

Les animations enfants auront lieu le **Samedi 31 août 2024** à Giroussens (81).  
Le parcours a une longueur différente en fonction des années de naissances des participants

Enfant né entre 2015 et 2019 : 0.800 km

Enfant né entre 2012 et 2014 : 1.600 km

Les parcours peuvent comporter une course en circuit fermé, des passages d'obstacles, une course en pleine nature.

**Les courses ne seront pas chronométrées.**

### **Article 2 : Condition physique**

L'enfant doit être en bonne condition physique.

### **Article 3 : Signalisation**

Les parcours seront fléchés par des rubalises et panonceaux.

Des accompagnateurs de l'organisation encadreront les parcours.

### **Article 4 : Dossard**

La participation à l'animation est soumise au port d'un dossard qui sera à retirer le jour de la course au stand inscription.

### **Article 5 : Assurance**

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile. Toutefois il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

### **Article 6 : Droit à l'image**

Le présent règlement autorise le droit à l'image de l'enfant (prise de photos le jour de la course et diffusion).

### **Article 7 : Prix**

La participation aux animations est de 2€ (reversé à REVES) et implique l'adhésion au présent règlement.

Les inscriptions se font par mail ([giroutrail@orange.fr](mailto:giroutrail@orange.fr)) en renvoyant l'autorisation parentale et le règlement dans la limite de 60 dossards.